

Spécial n° 14 de novembre 2019

n° 2019 11 14

Vendredi 29 novembre 2019

Recueil

l'O

Actes Administratifs

Préfecture de l'Orne

ww.orne.pref.gouv.fr

→ Publications

→→ Catalogue des publications légales

→→→ Recueil des actes administratifs

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Secrétariat Général

Décision du 29 novembre donnant subdélégation de signature

DÉCISION DONNANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur Départemental adjoint des Territoires de l'Orne,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment son article 44 ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie Française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté du Premier ministre en date du 18 octobre 2018 nommant M. David Di Dio Balsamo, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, Directeur Départemental Adjoint des Territoires de l'Orne à compter du 12 novembre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 août 2017 modifié portant organisation de la direction départementale des territoires de l'Orne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 1122-19-10-053 du 29 novembre 2019 donnant délégation de signature à M. David DI DIO BALSAMO Directeur Départemental Adjoint des Territoires de l'Orne.

Décide

Chapitre I : Délégation de signature d'ordre général

ARTICLE 1 – La délégation instituée par l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 1122-19-10-053 est également dévolue à M. Denis GANDIN, chef du Service Eau et Biodiversité et Adjoint aux Directeurs ;

ARTICLE 2 – La délégation prévue à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 1122-18-10-015 est également dévolue :

- pour toutes correspondances administratives, à l'exception de celles adressées aux parlementaires, conseillers régionaux et conseillers généraux ou à l'ensemble des maires du département ;
- pour tous documents relatifs aux sous-articles 1-1-7 à 6-11-4, y compris ceux relatifs aux subventions ;

aux chef·fe·s de service désigné·e·s ci-après, dans la limite de leurs compétences et attributions respectives :

- Mme Nadine DUTHON, cheffe du Service Habitat Construction (SHC) ;
- Mme Brigitte CADUDAL, cheffe du Service Connaissance, Prospective et Planification (SCPP) ;
- M. Frédéric SCORNET, Secrétaire Général (SG) ;
- M. Denis GANDIN, chef du Service Eau et Biodiversité (SEB) ;
- Mme Maryline VINOT, cheffe du Service Économie des Territoires (SET) ;
- Mme Edith RUAULT, cheffe du Service Application du droit des sols, Circulation et Risques (SACR) ;
- M. Joël BUCHERY, chef de la Mission d'Appui Territorial et Transition Énergétique (MATTE)

et aux adjoint·e·s des chef·e·s de service :

- Mme Barbara GOUESLARD, secrétaire générale adjointe ;
- M. Sébastien HUET, adjoint à la cheffe du SET ;
- Mme Isabelle WERQUIN-QUESNEY, adjointe à la cheffe du SCPP ;
- Mme Céline BUREAU, adjointe au chef de SEB ;
- Mme Sylvie GIRARD, adjointe à la cheffe du SACR, par intérim ;
- M. Jean-Jacques QUÉRÉ, adjoint au chef de la MATTE ;

- Mme Pascale FRULEUX, adjointe à la cheffe du SHC.

ARTICLE 3 - En cas d'absence ou d'empêchement d'un·e chef·fe de service et de son adjoint·e, la délégation instituée à l'article 2 est dévolue à un·e des six autres chef·fe·s de service ou chef·f·e de mission, afin d'assurer sa suppléance.

ARTICLE 4 - L'approbation des actes relatifs à la gestion des ressources humaines (1-1-1 à 1-1-6) est également déléguée à M. Frédéric SCORNET, secrétaire général et à Mme Barbara GOUESLARD, secrétaire générale adjointe.

ARTICLE 5 - Dans le cadre des astreintes, la délégation instituée à l'article 1 est dévolue à l'agent·e d'astreinte dont le nom est communiqué à la Préfecture.

ARTICLE 6 - Conjointement avec les chef·fe·s de service et leurs adjoint·e·s, la délégation instituée à l'article 1 est également dévolue aux cadres désignés ci-après, à l'effet de signer, dans la limite de leurs compétences et attributions respectives :

- les correspondances administratives ;
- les ampliements, délivrance et notification d'ampliements ou copies conformes des arrêtés ;
- les congés annuels, récupérations et jours d'ARTT (1-1-7), conformément à la programmation définie par le chef de service concerné ;
- les ordres de mission ponctuels (1-1-8) ;
- le cas échéant, les actes se rapportant aux chapitres mentionnés dans la délégation. Toutefois, les refus et avis d'irrecevabilité restent soumis au visa des chef·fe·s de service compétents ou de la direction.

Service Connaissance, Prospective et Planification (SCPP) :

- M. Vincent FOUBERT, chef du bureau planification et gestion économe de l'espace ;
- Mme Anita TRONCHET, cheffe de l'unité administration de données – Géomatique ;
- M. Erick BOUAILLON chef de l'unité valorisation des données – Transition numérique ;
- M. Nicolas ROCLIN, chef de l'unité appui et veille réglementaire ;

Service Eau et biodiversité (SEB) :

- Mme Géraldine HELMER, cheffe du bureau réglementation de l'eau et de la pêche.

Service Économie des Territoires (SET) :

- M. Sylvain THIBAUT, chef du bureau développement rural ;
- Mme Emma BOURSAULT, cheffe du bureau structure des exploitations et foncier et son adjointe, Mme Angélique METAIS ;
- M. Sylvain HAYE, chef du bureau économie agricole.

Secrétariat Général (SG) :

- Mme Sophie ROBET, cheffe du bureau Budget et Logistique.

Service Habitat et Construction (SHC) :

- Mme Angélique BÂTONNIER, cheffe du bureau constructions durables et accessibilité : 2-2-1 à 2-2-4
- M. Gilles BIDAULT, chef du bureau logement social : 2-1-1 à 2-1-9 et 2-3-1 à 2-3-3 ;
- M. Alain RION, chef du bureau amélioration de l'habitat : 2-1-1 à 2-1-9.

Service Application du droit des sols, Circulation et Risques (SACR) :

- M. Jean-Luc BLEAS, adjoint à la cheffe du bureau application du droit des sols : 3-5-1 à 3-9-2 (sauf 3-6-2, 3-6-4 et 3-6-5) ainsi que les actes visés à l'article R.423-74 du code de l'urbanisme ;
- Mme Suzanne GUILLOTTE, cheffe du bureau éducation routière, et son adjoint, M. Arnaud POTIER : 4-3-1 à 4-3-8
- Mme Sophie MADEC, cheffe du bureau sécurité routière : 4-1-1 (uniquement pour les avis relatifs à la délivrance d'autorisations de transport exceptionnel traversant le département de l'Orne) à 4-2-3.

ARTICLE 7 – La subdélégation en matière de droit des sols (3-5-1 à 3-9-2, sauf 3-6-2, 3-6-4 et 3-6-5) est dévolue aux responsables de centres instructeurs ADS, dans la limite de leurs compétences et attributions respectives définies par la cheffe du SACR :

- M. Jérôme BOULIERE ;
- Mme Régine RENAULT ;

ARTICLE 8 – Conjointement avec leurs chef-fe-s de service et de bureau, subdélégation est dévolue :

- au sein du SET, à M. Gilles HELMER et Mme Karen PÉRIGAUULT, à l'effet de signer les actes ou décisions et correspondances administratives relevant de leurs compétences et attributions ;
- au sein du SHC, à Mme Émilie CLÉMENT, Mme Nathalie LEBRET et M. Philippe THOMAS, pour les décisions relatives à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite décrites aux articles 2-2-1 à 2-2-4 de la délégation de signature.

ARTICLE 9 – Restent soumises à ma signature ou à celle de M. Denis GANDIN :

les correspondances adressées aux Président-e-s :

- de la chambre d'agriculture de l'Orne ;
- des syndicats agricoles (FDSEA, JA, Confédération paysanne, coordination rurale) ;
- de la fédération départementale des chasseurs de l'Orne ;
- de la fédération de l'Orne pour la pêche et la protection du milieu aquatique ;
- les engagements juridiques relatifs aux marchés à procédure formalisée.

Chapitre II : délégation de signature pour l'exercice des attributions d'ordonnateur secondaire

ARTICLE 10 – La subdélégation de signature est également exercée par M. Denis GANDIN, Adjoint aux Directeurs et, dans la limite de 20 000 € par M. Frédéric SCORNET Secrétaire général, Mme Barbara GOUESLARD, Secrétaire générale adjointe, Mme Sophie ROBET, cheffe du bureau budget et logistique aux fins de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'état pour les BOP suivants :

- le BOP 149 : Économie et développement durable des entreprises agricoles agroalimentaires et forestières
- le BOP 215 : Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture
- le BOP 113 : Paysages, Eau et Biodiversité
- le BOP 135 : Urbanisme, Territoires et Amélioration de l'Habitat
- le BOP 181 : Prévention des risques
- le BOP 217 : Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables
- le BOP 207 : Sécurité et éducation routières
- le BOP 724 : Opérations immobilières déconcentrées
- le BOP 333 : Moyens mutualisés des administrations déconcentrées
- le BOP 354 : Administration territoriale de l'État

ARTICLE 11 – A l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les engagements juridiques matérialisés par des bons de commande, bons de transports ou contrats se rapportant aux MAPA **dans la limite de 700 € TTC**, subdélégation de signature est donnée aux gestionnaires des moyens généraux du bureau budget et logistique :

- Mme Mireille PAVIE ;
- Mme Armelle SÉDILLIÈRE ;
- Mme Lucette LE DOUARIN.

ARTICLE 12 – Délégation et habilitation sont données aux fins de traitement dans le système d'information « CHORUS Formulaire » :

- de saisie et validation des demandes d'achat et subventions ;
- de saisie et validation des constatations de service fait ;

à

- M. Frédéric SCORNET : Secrétaire Général ;
- Mme Barbara GOUESLARD : Secrétaire Générale Adjointe ;
- Mme Sophie ROBET : Cheffe du bureau budget et logistique ;
- Mme Mireille PAVIE : Gestionnaire des moyens généraux ;
- Mme Armelle SÉDILLIÈRE : Gestionnaire des moyens généraux ;

- Mme Lucette LE DOUARIN : Gestionnaire des moyens généraux ;
- M. Sylvain DUGUÉ : Responsable du financement des aides à la pierre.

ARTICLE 13 – Autorisation est donnée aux utilisatrices désignées ci-après pour engager les dépenses de la DDT61 à l'aide de la carte d'achat et en contrôler l'utilisation :

Agents du SG/BBL	Carte d'achat	Procédure de dépense	Montant autorisé par transaction	Plafond
Mireille PAVIE	Carte n°1	Achats de proximité et marché Lyréco Achats de papier et consommable informatique (UGAP)	700 €	27 000 €
Armelle SÉDILLIÈRE	Carte n°2	Achats de proximité Achats de papier et consommable informatique (UGAP)	700 €	5 200 €
Sophie ROBET	Toutes	Contrôle des achats	0	0

ARTICLE 14 – Le tableau récapitulatif des signatures des délégataires sus-mentionnés est annexé à la présente décision.

ARTICLE 15 – La présente décision prendra effet le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Orne.

Fait à Alençon, le 29 novembre 2019

Le Directeur Départemental Adjoint des Territoires de l'Orne,



David DI DIO BALSAMO

ANNEXE 1 : Signature des délégataires

Prénom – Nom Fonction	Signature	Paraphe
David DI DIO BALSAMO Directeur Départemental Adjoint		DDDB
Denis GANDIN Chef du Service Eau et Biodiversité		MG
Frédéric SCORNET Secrétaire Général		FS
Barbara GOUESLARD Secrétaire Générale Adjointe		BG
Sophie ROBET Cheffe du bureau budget et logistique		SR
Mireille PAVIE Gestionnaire des moyens généraux		MP.
Armelle SÉDILLIÈRE Gestionnaire des moyens généraux		AS
Lucette LE DOUARIN Gestionnaire des moyens généraux		LUD
Sylvain DUGUÉ Responsable du financement des aides à la pierre		SD

